

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON
DE PONTARLIER

VILLE DE PONTARLIER

PROCÈS-VERBAL

du C.C.A.S.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 23 SEPTEMBRE 2025

18 heures 30

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRÉSENTS : Mesdames HERARD, JACQUET, DROZ-BARTHOLET, BOBILLIER, COLIN, CUENOT et BULIARD ; Messieurs VIVOT, BEDOURET, TOULET, BRUN-BARRONNAT, MICHAUD, VOIRIN.

EXCUSÉS : Mesdames TINE, et GABELLI ;
Monsieur LECLERC.

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 14 – votants : 14

Le Président certifie :

- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 17 septembre 2025

Secrétaire de séance : Madame Eléonore JEBRANI

Ordre du jour :

- 1 – ACTION SOCIALE – Convention de partenariat 2025/2029 – Action sociale en faveur du maintien à domicile des personnes âgées entre le Département et le centre Communal d'Action social de Pontarlier
- 2 – ACTION SOCIALE – Convention partenariale entre l'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA) et le CCAS – Mise en œuvre du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)
- 3 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes constitué dans le cadre d'un marché public pour les prestations de services de téléphonie et de télécommunication
- 4 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Approbation de la convention de refacturation à la prestation OCI entre la Ville de Pontarlier, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et le Centre Communal d'Action Sociale de Pontarlier
- 5 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Protection sociale complémentaire
- 6 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Tarif 2025/2026 - Repas crèche et portage à domicile

- 7 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification du tableau des effectifs
- 8 – PETITE ENFANCE – Signature convention d'objectifs et de financement entre la CAF et le CCAS pour la micro-crèche 1,2,3 Soleil
- 9 – PETITE ENFANCE – Fonds de Modernisation des Établissements d'accueil du jeune enfant
- 10 – PETITE ENFANCE – Fonds de Modernisation des Établissements d'accueil du jeune enfant – Restitution subvention
- 11 – Décisions prises / Questions Réponses

Monsieur le Président ouvre la séance en constatant que le quorum est atteint. À la suite, il propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2025 qui est approuvé à l'unanimité. Il rappelle ensuite les dates du 4 novembre et du 16 décembre pour les prochains Conseils d'Administrations.

1 – ACTION SOCIALE – Convention de partenariat 2025/2029 – Action sociale en faveur du maintien à domicile des personnes âgées entre le Département et le Centre Communal d'Action Sociale de Pontarlier

Monsieur le Président présente la convention partenariale 2025/2029 de l'APA qui permet la participation du Département sur les frais de portage des repas à domicile pour les personnes âgées.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valident la convention triennale 2025/2029 avec le Département et autorisent le Président à la signer.

Étant précisé que Monsieur Romuald VIVOT ne prends pas part au vote.

2 - ACTION SOCIALE – Convention partenariale entre l'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte et le CCAS – Mise en œuvre du Service Intégré d'Accueil de l'Orientation (SIAO)

Monsieur le Président rappelle la convention avec l'ADDSEA pour la mise en œuvre du SIAO qui est une compétence du groupement social du Doubs déléguée à l'ADDSEA. La première évaluation est confiée aux agents sociaux du CCAS.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent son Président ou sa Vice-Présidente à signer la convention.

3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes constitué dans le cadre d'un marché public pour les prestations de services de téléphonie et de télécommunication

Monsieur le Président explique que cet avenant permet la modification du groupement de commandes pour la téléphonie et les télécommunications car la flotte de téléphones mobiles a évolué entraînant une réévaluation du montant accessible pour le groupement des trois collectivités.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent la modification de la convention et autorisent Madame la Vice-Présidente à la signer.

4 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Approbation de la convention de refacturation à la prestation OCI entre la Ville de Pontarlier, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et le Centre Communal d'Action Sociale de Pontarlier

Monsieur le Président présente la convention de refacturation à la prestation proposée par OCI qui permet l'harmonisation des pratiques numériques pour donner suite aux formations Microsoft 365 dispensées sur les trois collectivités dans la définition des usages et leur déploiement.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent la convention de refacturation de la prestation OCI telle que présentée, autorisent Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents et prévoient les crédits nécessaires au budget.

5 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Protection sociale complémentaire

Monsieur le Président propose ensuite la délibération permettant au Centre de Gestion d'être mandaté pour élaborer la procédure de mise en concurrence pour la protection sociale complémentaire obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Mandatent le CDG 25 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé » ;
- Mandatent le CDG 25 afin de solliciter dans le cadre du risque « Santé » les régimes de retraite afin d'obtenir des statistiques relatives à la population retraitée qui sont « ... les données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions... ».
- Prennent acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 25 par délibération et après convention avec le CDG 25, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG 25.

6 - ADMINISTRATION GENERALE – Tarifs 2025/2026 – repas crèche et portage à domicile

Madame la Vice-Présidente rappelle la concession de service accordée à Elior en septembre 2018 pour une durée de 10 ans, ainsi que l'article 32 concernant la révision annuelle du tarif repas qui augmente de 1.23%. Celle-ci porte donc le prix du repas facturé au CCAS à 12.89 € pour le portage de repas à domicile et 7.96 € pour le repas pris dans les crèches.

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent les tarifs 2025/2026.

7 - ADMINISTRATION GENERALE - Modification du tableau des effectifs

S'ensuit la délibération concernant la modification du tableau des effectifs à la suite d'un départ en retraite d'une auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet remplacée par une auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet.

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuvent la modification du tableau des effectifs telle qu'énoncée.

8 – PETITE ENFANCE – Signature de la convention d'objectifs et de financement entre la CAF et le CCAS pour la micro-crèche 1,2,3 Soleil

À la suite de l'ouverture de la micro-crèche 1.2.3 Soleil le 10 mars 2025, une convention d'objectifs et de financement doit être signée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs et le CCAS.

Celle-ci détaille et explique les subventions pouvant être allouées au CCAS :

- Prestation de service unique (Psu) ;
- Bonus « mixité sociale » ;
- Bonus « inclusion handicap » ;
- Bonus « territoire Ctg » ;

- Bonus « trajectoire développement » ;
- Financement des journées pédagogiques ;
- Financement des heures de concertation et de préparation à l'accueil des enfants ;
- Bonus « attractivité » ;
- Linéarisation de la Psu.

Madame la Vice-Présidente rappelle l'importance de la CTG dans le cadre de cette convention.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent la signature de la convention afin d'obtenir les subventions CAF dès 2025 pour la micro-crèche 1.2.3 Soleil.

9 - ADMINISTRATION GENERALE - Fonds de Modernisation des Établissements d'accueil du jeune enfant

Monsieur le Président présente la convention FME avec la CAF pour la rénovation de Pirouette pour un montant de 45 050 €. Celle-ci vise à rénover les locaux et le matériel vieillissant.

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve la convention d'objectifs et de financement ;
- autorise Madame la Vice-Présidente à signer et à exécuter la convention.

10 - PETITE ENFANCE Fonds de Modernisation des Établissements d'accueil du jeune enfant – Rétrocession subvention

Enfin, Monsieur le Président présente la convention permettant de reverser le FME à la Ville de Pontarlier qui est propriétaire du bâtiment.

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la convention de restitution de la subvention ;
- autorise Madame la Vice-Présidente à signer et à exécuter la convention.

11 – Décisions prises / Questions réponses

Monsieur le Président rappelle la décision signée depuis le dernier Conseil d'Administration, celle-ci n'apporte aucun commentaire par les administrateurs présents et représentés.

Monsieur le Président informe les administrateurs de l'arrivée au 13 octobre de la nouvelle directrice du CCAS.

La séance est levée à 19h05.

Pontarlier le 10 octobre 2025

Secrétaire de séance

Eléonore JEBRANI

